

INSTITUT PAOLI-CALMETTES

CENTRE DE LUTTE CONTRE LE CANCER
PROVENCE ALPES-CÔTE D'AZUR ET CORSE



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

INAUGURATION

UNE NOUVELLE PLATEFORME D'IMAGERIE DE LA FEMME À L'IPC

pour améliorer l'accessibilité des femmes au dépistage et au diagnostic du cancer du sein
et favoriser le bien-être des patientes

Marseille, le 4 octobre 2018. Une nouvelle plateforme d'imagerie de la femme a été inaugurée à l'Institut Paoli-Calmettes le jeudi 4 octobre à 11 heures par Martine Vassal, Présidente du Département des Bouches-du-Rhône et Monsieur Thierry Queffelec, représentant du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, en présence de Madame Karine Huet, déléguée départementale des Bouches-du-Rhône de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Pr Patrice Viens, Directeur général de l'IPC et Président d'Unicancer.

Plus grande, avec des équipements de pointe et un nombre de machines multiplié par deux, l'unité permet de renforcer l'offre intégrée de dépistage – diagnostic rapide du cancer du sein proposée aux femmes de la région PACA et de Corse.

Un mammographe équipé de tomosynthèse ainsi qu'une table supplémentaire pour réaliser les biopsies sous tomosynthèse ont été installés. La tomosynthèse numérique mammaire offre une image du sein en 3D, avec, à la clé, une meilleure détection des anomalies. L'angiomammographie, alternative à l'IRM, est également disponible. Cette nouvelle pratique d'imagerie diagnostique bénéficie d'une salle dédiée spécifique.

Ces installations permettent de prendre en charge un plus grand nombre de patientes et donc de réduire les délais d'attente pour un rendez-vous. Un enjeu important pour éviter des pertes de chances et des soins plus lourds aux patientes.

Plus de 51 000 nouveaux cas de cancers du sein sont enregistrés en moyenne chaque année en France. 13 523 femmes ont été accueillies pour un examen d'imagerie de la femme à l'IPC en 2017.

« Se faire dépister ou effectuer un examen diagnostique peut être source d'anxiété, explique le Dr Jalaguier-Coudray. Tout a donc été pensé pour limiter le stress et accentuer la sensation de bien-être. »

Le nouveau pôle bénéficie d'un accès indépendant de l'hôpital, comme n'importe quel centre d'imagerie. A l'intérieur, l'ambiance est apaisante, conçue pour le bien-être : musique, lumières douces, couleurs, diffusion d'essences d'orange et de lavande, tout a été pensé pour lutter contre l'anxiété.

Dirigée par le Dr Aurélie Jalaguier-Coudray sous l'autorité du Dr Gilles Piana, chef du service d'imagerie, l'équipe d'imagerie de la femme de l'IPC est composée de 8 médecins radiologues spécialisés en imagerie mammaire, 8 manipulateurs, 4 agents d'accueil, 4 secrétaires, 1 principale et 1 cadre de santé.

La nouvelle plateforme d'imagerie de la femme d'un coût de 2,7 millions d'euros a bénéficié d'une subvention du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône à hauteur d'un million, et de l'aide d'une quarantaine d'associations de proximité qui soutiennent l'IPC selon le projet soumis en 2017 par le Dr Aurélie Jalaguier-Coudray.

« Le Département apporte sa pierre à l'édifice d'une médecine moderne performante, accessible à tous les habitants de Provence, explique Martine Vassal, Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône. Il est ainsi le premier partenaire institutionnel de l'Institut Paoli-Calmettes, qui est le fleuron de la lutte contre le cancer, en France et même en Europe. »

L'accès au dépistage et au diagnostic est un axe majeur du projet médical 2018-2022 de l'Institut.

A propos de l'IPC :

Certifié par la Haute Autorité de Santé (HAS) en 2015 niveau A, sans remarque, et membre du groupe UNICANCER, l'IPC rassemble 1 550 chercheurs et personnels médicaux et non médicaux, engagés dans la prise en charge globale de l'ensemble des pathologies cancéreuses : recherche, soins médicaux et de support, enseignement et formation. L'IPC a réalisé plus de 100 000 consultations et accueilli plus de 10 200 nouveaux patients en 2017. La prise en charge à l'IPC s'effectue exclusivement sur la base des tarifs de la sécurité sociale, et les dépassements d'honoraires ne sont pas pratiqués dans l'établissement. Régi par les articles L6162-1 à 13 du Code de la Santé publique, l'Institut Paoli-Calmettes est habilité à recevoir des dons et legs.

Pour plus d'informations : www.institutpaolicalmettes.fr

Et rendez-vous sur ledefirose.fr

Photos et vidéo libres de droit seront fournies sur demande.

Contact presse :

Elisabeth **BELARBI** – Chargée des Relations presse

06 46 14 30 75

belarbie@ipc.unicancer.fr